

Madame,

Le 13 décembre 2017, vous avez saisi le cabinet du ministre de la justice pour obtenir la communication des pièces suivantes :

- l'ensemble des informations relatives à la tenue des groupes de travail relatifs à la mise en œuvre, en droit français, du règlement européen sur la protection des données personnelles (règlement 2016/679) ;
- la liste des personnes ayant composé ces groupes de travail ;
- les comptes-rendus de ces groupes de travail.

Je vous prie de trouver ci-joint la liste des noms des participants:

Les participants au groupe de travail étaient les suivants :

- Jean-Christophe Gracia, adjoint à la directrice des affaires civiles et du Sceau ;
- Romain Felshenheld, chef du bureau du droit constitutionnel et du droit public général ;
- Emmanuel Laforet, adjoint au chef de bureau ;
- Corentin Hellendorff, rédacteur au bureau du droit constitutionnel et du droit public général,
- Vincent Plumas, adjoint au chef du bureau de la législation pénale générale, Direction des affaires criminelles et des grâces ;
- Francis Stoliaroff, chargé de mission auprès du sous-directeur de la négociation et de la législation - Direction des affaires criminelles et des grâces ;
- Nacima Belkacem, commissaire du Gouvernement auprès de la CNIL ;
- Anne Debet, professeure à l'Université Paris Descartes ;
- Nicolas Desrumaux, professeur à l'Université Lille 2 ;
- Edouard Geffray, secrétaire général de la CNIL.

Vous trouverez également les courriers d'invitation de ces participants (pièces jointes 1 à 5), M. William Gilles, maître de conférences ayant finalement renoncé à siéger au sein du groupe de travail.

Le groupe de travail s'est réuni aux dates suivantes :

- Réunion 1, le 8 décembre 2016 : chapitres 1 et 2 RGPD ;
- Réunion 2, le 15 décembre 2016 : Chapitre 3 ;
- Réunion 3, le 17 janvier 2017 : Chapitre 4 ;
- Réunion 4, le 24 janvier 2017 : Chapitres 5 et 8 ;
- Réunion 5, le 21 février 2017 : chapitre 9 ;
- Réunion 6, le 7 mars 2017 : Chapitres 6 et 7.

S'agissant des autres documents, les travaux du groupe de travail en vue de l'élaboration d'un projet de loi sont intégralement couverts par le secret des délibérations du Gouvernement et des autorités responsables relevant du pouvoir exécutif aux termes de l'article L. 311-5-2-a du code des relations entre le public et l'administration.

Les documents relatifs au groupe de travail ont nourri la réflexion du Gouvernement pour déterminer l'orientation de la politique d'adaptation en droit national du paquet européen de protection des données, et ne sont, par conséquent, pas communicables.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma considération distinguée.

Catherine LAURENT

Ministère de la justice

Secrétariat général

Service de l'expertise et de la modernisation

Sous-direction des affaires juridiques, générales et du contentieux

Bureau du contentieux administratif et du conseil

Tél: 01-70-22-78-97.

5 pièces jointes 2.3 Mo

Tout enregistrer

Lettre de saisine Anne Debet.pdf	467 Ko	Lettre de saisine Nicolas Desrumaux.pdf	467 Ko	Lettre de saisine Présidence de la CNIL.pdf	465 Ko
Lettre de saisine William Gilles.pdf	465 Ko	Lettre de saisine SGG.pdf	468 Ko		